

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

SERVICE DE
RENOVATION
ENERGETIQUE :
REVERSEMENT
DES SUBVENTIONS
SPEEH DE LA
HAUTE-SAVOIE
AUX EPCI

Séance du 9 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre à douze heures , le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 2 septembre 2022
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

N° BU2022-14

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoir : 2

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN
– Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierre-Jean CRASTES
– M. Stéphane VALLI – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON -
M. Gabriel DOUBLET – M. Christophe ARMINJON

• Délégués représentés :

Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

SERVICE DE RENOVATION ENERGETIQUE
REVERSEMENT DES SUBVENTIONS SPEEH DE LA
HAUTE-SAVOIE AUX EPCI

Contexte

L'année 2021 était une année de transition pour le passage du service Regenero aux Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Sur la base des justificatifs fournis par le Pôle métropolitain sur ses propres dépenses et celles de ses EPCI dans le cadre de REGENERO en 2021, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a versé au Pôle métropolitain un montant total de 255 270 € pour le SPEEH au titre de l'année 2021.

Ce versement se décompose en :

- 60 043 € de subvention pour les actes SARE ;
- 110 251 € de subvention du Département de la Haute-Savoie ;
- 76 960 € de prime territoriale de la Région AURA ;
- 8 016 € de subvention SARE pour la communication.

Ventilation de la subvention pour les actes SARE de 60 043 €

La subvention pour les actes SARE s'élève à 60 043 €.

Pour cette subvention, le Département de la Haute Savoie donne la répartition suivante par territoire et par type d'acte :

Type d'acte	Annemasse Agglo	Thonon Agglo	Genevois	Arve et Salève	Faucigny-Glières	Pays Rochois
A1 – Actes information → Pôle métropolitain	936 €	1 924 €	808 €	400 €	664 €	836 €
A2 – Actes de conseil → Pôle métropolitain	2 425 €	4 850 €	2 075 €	825 €	1 100 €	1 900 €
A4 MI – Accompagnement → Pôle métropolitain	8 000 €	18 800 €	6 800 €	1 200 €	2 400 €	4 000 €
A4bis MI – Accompagnement → Pôle métropolitain	- €	- €	- €	- €	- €	100 €

Sachant que le Pôle métropolitain a pris en charge le niveau 1 (actes d'information et actes de conseil – A1 et A2) et que les EPCI ont pris en charge le niveau 2 (accompagnement – A4MI et A4bis MI), la répartition de la subvention entre le Pôle métropolitain et les EPCI est la suivante :

Acte	Annemasse Agglo	Thonon Agglo	Genevois	Arve et Salève	Faucigny-Glières	Pays Rochois	TOTAL subvention	Part %
Pôle métropolitain A1+A2	3 361 €	6 774 €	2 883 €	1 225 €	1 764 €	2 736 €	18 743 €	31%
EPCI A4+A4bis	8 000 €	18 800 €	6 800 €	1 200 €	2 400 €	4 100 €	41 300 €	69%

Ventilation de la prime territoriale de la Région et de la subvention départementale propre

1. Ventilation entre le Pôle métropolitain et les EPCI

Pour les deux subventions suivantes soit :

- 76 960 € de prime territoriale de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- 110 250,5 € de subvention départementale propre,

il est proposé d'appliquer le même taux de répartition entre les EPCI et le Pôle métropolitain que celui de la subvention SARE sur les actes soit 31 % Pôle métropolitain – 69 % EPCI :

		Pôle métropolitain	EPCI
		31%	69%
Prime AURA	76 960 €	24 024 €	52 936 €
Subvention CD74	110 251 €	34 416 €	75 835 €
TOTAL	187 211 €	58 440 €	128 771 €

2. Ventilation entre EPCI

Afin de répartir les 128 771 € entre les EPCI, nous proposons de se baser sur les dépenses engagées par chaque EPCI sur le niveau 2 sur 2021, soit :

	Annemasse Agglo	Thonon Agglo	Genevois	Arve et Salève	Faucigny- Glières	Pays Rochois	TOTAL
Total Conso 2021 niveau 2 REGENERO	44 407 €	80 077 €	63 480 €	18 255 €	18 382 €	19 620 €	244 221 €
% de conso/ total/EPCI	18%	33%	26%	7%	8%	8%	100%
Part à reverser aux EPCI	23 415 €	42 222 €	33 471 €	9 625 €	9 692 €	10 345 €	128 771€

Les deux subventions (prime territoriale et subvention départementale) couvrent ainsi presque 53% des dépenses de chaque EPCI.

Ventilation de la subvention SARE pour la communication

Le Pôle métropolitain ayant pris en charge l'intégralité des dépenses de communication, il est proposé de lui réaffecter l'intégralité de la subvention SARE pour la communication soit 8 016 €.

Synthèse générale et montant total à reverser aux EPCI

Le montant de reversement aux EPCI proposé est donc le suivant :

	Annemasse Agglo	Thonon Agglo	Genevois	Arve Salève	Faucigny- Glières	Pays Rochois	TOTAL
Subv /acte SARE A4 -A4b	8 000 €	18 800 €	6 800 €	1 200 €	2 400 €	4 100 €	41 300 €
Primes région et sub CD74	23 415 €	42 222 €	33 471 €	9 625 €	9 692 €	10 345 €	128 771 €
	31 415 €	61 022 €	40 271 €	10 825 €	12 092 €	14 445 €	170 071 €

De son côté, le montant des subventions pour le Pôle métropolitain est de 85 199€, pour environ 230 000€ de dépenses pour l'année 2021. Ces subventions comprennent :

- 8 016 € de subvention SARE pour la communication
- 18 743 € de subvention pour les actes de niveau 1 (A1- A2)
- 58 440 € de prime AURA et subvention départementale

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la répartition financière proposée ;
- **AUTORISE** le versement des montants proposés aux collectivités concernées soit :
 - 31 415 € pour Annemasse Agglomération
 - 61 022 € pour Thonon Agglomération
 - 40 271 € pour la Communauté de communes du Genevois
 - 10 825 € pour la Communauté de communes Arve et Salève
 - 12 095 € pour la Communauté de communes Faucigny Glières
 - 14 445 € pour la Communauté de communes du Pays Rochois.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et pièces administratives permettant l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/09/22

Publié ou notifié le 16/09/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole du Genevois Français is circular. It features a central figure, likely a personification of Justice or Liberty, seated and holding a scale and a sword. The text around the perimeter of the seal reads "Métropole du Genevois Français" and "R.F." is at the bottom.